



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



D é l i b é r a t i o n s

Conseil d'administration
du 02 juillet 2024

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 906

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2024
(cf. procès-verbal joint)

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	20
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 907

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation du schéma prévisionnel de stratégie immobilière (SPSI) 2023-2027 du Crous de Montpellier-Occitanie, suite à l'avis favorable du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 908

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Autorisation donnée à la directrice générale de signer les différents actes requis pour l'acquisition en VEFA de la résidence Sully, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 909

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation du dossier d'expertise de l'opération d'acquisition en VEFA d'une résidence étudiante Sully, (cf. dossier d'expertise joint)

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION n° 2024 - 910

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

- ARTICLE 1 :** Approbation des tarifs restauration assise et brasserie, selon la note de présentation jointe
- ARTICLE 2 :** Approbation des tarifs en cafétéria, selon la note de présentation jointe
- ARTICLE 3 :** Approbation des tarifs en mini market, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	15
CONTRE	:	6
ABSTENTIONS	:	2
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 911

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Autorisation donnée à la directrice générale de signer la convention pour la mise à disposition, par AOT, du pavillon Leenhardt pour l'hébergement de chercheurs de l'Université de Montpellier, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 912

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Autorisation donnée à la directrice générale de signer la convention de gestion avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Lozère pour la prise en gestion de 10 chambres à Mende, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION n° 2024 - 913

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Autorisation donnée à la directrice générale de signer la convention d'agrément du Restaurant inter-administratif de Carcassonne, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 914

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Autorisation donnée à la directrice générale de signer la convention d'AOT pour l'occupation de la cafétéria Mailly, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	23
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 915

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation des conditions d'attribution des logements familiaux de la résidence Triolet 2, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	22
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLIBÉRATION n° 2024 - 916

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation de l'intégration d'un tarif nuitée pour la résidence Sudalternance, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	22
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration

Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 917

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation de la révision de l'indemnité d'occupation du domaine public occupé par des personnes reconnues Sans Droit Ni Titre, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	16
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	6
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 918

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation du correctif des tarifs hébergement des futures résidences Boutonnet, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	16
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	6
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie, Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 919

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Approbation de la mise en vente de kit literie de seconde main à destination des étudiants, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	22
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 920

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Adoption de la nouvelle charte des frais de déplacements, selon la note de présentation jointe

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	21
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	1
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 921

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Approbation des admissions en non-valeur,
(cf. tableau joint)

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	22
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 922

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Adoption de la charte de contrôle interne,
(cf. document joint)

ARTICLE 2 : Adoption de la charte de déontologie
(cf. document joint)

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	22
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 923

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Adoption des concessions de logement,
(cf. tableau joint)

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	22
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	
REFUS DE VOTE	:	

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH

DÉLIBÉRATION n° 2024 - 924

Le conseil d'administration du 02 juillet 2024

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Approbation de la motion présentée par le SCUM
(cf. motion jointe)

Nombre de votants présents et représentés :

POUR	:	17
CONTRE	:	
ABSTENTIONS	:	2
REFUS DE VOTE	:	1

Ainsi délibéré, les jours, mois, ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montpellier, le 02 juillet 2024

Le Recteur délégué pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique Occitanie,
Président du conseil d'administration



Khaled BOUABDALLAH